

B 403-078-124 (95 B218)

- A 362 -

" A 4 H "

SARL DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au capital de 50 000 Francs

Résidence des Jacobins - 9, Rue Camille Douls

12000 RODEZ

RAPPORT COMMISSAIRE AUX APPORTS
--

Jacques COMBES
Commissaire aux Comptes
31, Place Edmond Canet
81000 ALBI

JACQUES COMBES

**DIPLÔMÉ D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
SCIENCES ÉCONOMIQUES**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES DE SOCIÉTÉS
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL**

31, PLACE EDMONT-CANET, 81000 ALBI

TÉL. 63 54 14 36

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RODEZ en date du quatorze Février mil neuf cent quatre vingt seize, j'ai été nommé en qualité de Commissaire aux Apports pour apprécier, conformément aux articles 62 alinéa 1er renvoyant à l'article 40 alinéa 1er de la loi 66-537 du 24 JUILLET 1966 et 25 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, la valeur des apports en nature effectués par Monsieur ALBOUY Christian, Madame MATOU Françoise, Monsieur ALBOUY Christophe et Monsieur ALBOUY Stéphane dans le cadre d'une augmentation de capital de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, "A 4 H".

I - PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE - DESIGNATION DE L'APPORT

- Monsieur ALBOUY Christian et Madame MATOU Françoise, son épouse, demeurant à RODEZ (AVEYRON) 4, Boulevard d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE,

- Monsieur ALBOUY Christophe, célibataire, demeurant à RODEZ (AVEYRON) 4, Boulevard d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE,

- Monsieur ALBOUY Stéphane, célibataire, demeurant à RODEZ (AVEYRON) 4, Boulevard d'Estournel, résidence LA TOUR RAYNALDE,

envisagent d'apporter à la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES "A 4 H", au capital actuel de CINQUANTE MILLE Francs, divisé en CINQ CENTS parts sociales de CENT Francs chacune, dont le siège social est à RODEZ (AVEYRON) - Résidence des Jacobins - 9, Rue Camille Douls, immatriculée au R.C.S. de RODEZ sous le numéro B 403 078 124.

CENT QUARANTE DEUX actions qu'ils détiennent dans la Société CABINET DE GROUPE DE CONSEIL D'ENTREPRISES ET D'EXPERTISE COMPTABLE, en abrégé G.E.C. CONSEIL MM ASTORG, ALBOUY + ASSOCIES, Société Anonyme au capital de

TROIS CENT MILLE Francs, divisé en TROIS CENTS actions de MILLE Francs chacune, dont le siège social est à RODEZ (AVEYRON) - Résidence des Jacobins - 9, Rue Camille Douls, immatriculée au R.C.S. de RODEZ sous le numéro B 427 280 326.

Les actions seront ainsi apportées :

- * 142 actions par Monsieur et Madame ALBOUY Christian dont :
 - 106 actions en pleine propriété
 - 36 actions en usufruit
- * 18 actions par Monsieur ALBOUY Christophe en nue propriété
- * 18 actions par Monsieur ALBOUY Stéphane en nue propriété

Cette opération a pour but de regrouper le sociétariat de la SA GEC CONSEIL MM ASTORG, ALBOUY + ASSOCIES dans une holding financière inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de MONTPELLIER et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Cour d'Appel de MONTPELLIER.

II - EVALUATION ET APPRECIATION DE L'APPORT

A - Mission effectuée

Conformément à la mission qui m'a été confiée j'ai pris connaissance des divers documents comptables, juridiques ou autres dont la consultation m'a paru utile.

Les diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité.

B - Evaluation de l'apport

La valeur de la Société CABINET DE GROUPE DE CONSEIL D'ENTREPRISES ET D'EXPERTISE COMPTABLE dont l'activité est l'Expertise Comptable et le Commissariat aux Comptes, a été estimée à

6 3 0 0 0 0 0 F r s

correspondant à un coefficient d'évaluation de la valeur de présentation de clientèle de 65 % du Chiffre d'Affaires hors taxes.

Le coefficient retenu n'appelle pas d'observations particulières.

La valeur unitaire de l'action ressort à 21 000 Francs.

L'apport envisagé à la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX

COMPTES "A 4 H" de 142 actions détenues par les associés dans la Société CABINET DE GROUPE DE CONSEIL D'ENTREPRISES ET D'EXPERTISE COMPTABLE à un prix de 2 982 000 Francs (21 000 Frs x 142 actions) me paraît conforme à la valeur réelle.

III - REMUNERATION DE L'APPORT

Les apports qui précèdent d'un montant de 2 982 000 Francs seront rémunérés au moyen de l'attribution aux associés de 29 820 parts sociales d'un montant nominal de 100 Francs chacune entièrement libérées.

La SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES "A 4 H" ayant été créée le 14 DECEMBRE 1995, il n'y a pas lieu à réévaluer la valeur des parts de cette société.

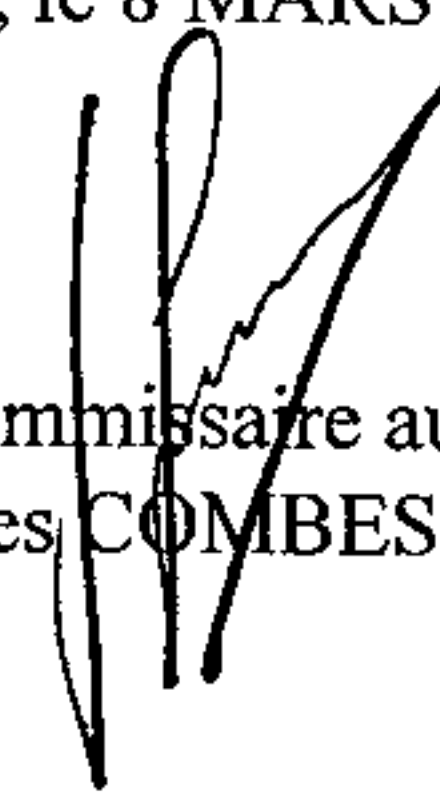
D'autre part, il n'existe pas d'avantages particuliers.

IV - CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 2 982 000 Francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre.

ALBI, le 8 MARS 1996


Le Commissaire aux Apports
Jacques COMBES

